

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve  
au  
Moniteur  
belge



**\*10046576\***

**DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE NAMUR**

**le 19 MARS 2010**

*Pr le Greffier,*

N° d'entreprise : 0468 455 857

Dénomination

(en entier) **GERDAY TRANSPORT**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 5100 Jambes/Namur, avenue de Falichamp, 22

Objet de l'acte : **Constatation du décès d'un associé - transfert du siège social - modifications aux statuts**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

**L'AN DEUX MIL DIX**

Le dix-sept février

Par devant Nous, Maître **Philippe BALTHAZAR**, Notaire à Jambes-Namur.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « **GERDAY TRANSPORT** », ayant son siège social à Jambes/Namur, Avenue de Falichamp, 22, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0468 455 857 et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE468.455.857

(on omet)

**BUREAU - COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.**

La séance est ouverte à seize heures quarante minute, sous la présidence de Monsieur **GERDAY Stéphane Floris René Ghislain**, gérant, né à Namur, le cinq juillet mil neuf cent soixante sept, célibataire, demeurant et domicilié à Jambes/Namur, Avenue de Falichamp, 22, autorisant expressément le notaire soussigné à mentionner son numéro national, qui est le suivant : 670705-363-70

Lequel déclare être propriétaire de sept cent quarante-neuf (749) actions  
Et Monsieur **LEPINE Etienne René Louis Ghislain**, né à Namur, le vingt-six février mil neuf cent cinquante-six (Registre National numéro 56.02.26-095.24), époux de Madame **POCHET Gilberte**, demeurant et domicilié à Gelbressée/Namur, rue Ernest Moens, 54 - lequel est propriétaire d'une (1) action, Ici représenté par Monsieur **GERDAY Stéphane**, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du dix-sept février deux mil dix, qui demeurera ci-annexée.

Ensemble : sept cent cinquante (750) actions.

Mentionner sur la dernière page du Voleur B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

### DELIBERATION

Les associés exposent l'ordre du jour et les raisons qui ont motivé l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION - CONSTATATION DU DECES D'UN ASSOCIE

Les associés, agissant qualité dite, décident de faire constater le décès de Madame LAMBERT Colette Juliette Thérèse, associée, décédée le vingt-six août deux mil huit.

Vote. Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### DEUXIEME RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les associés, agissant qualité dite, décident de transférer le siège social de Jambes/Namur, avenue de Falichamp, 22 à 5330 Assesse, rue Fontaine Saint-Pierre, 1C boîte 3 .

Vote. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

Les associés, agissant qualité dite, décident de modifier les statuts pour les adapter à la décision prise ci-dessus comme suit :

Article trois : pour remplacer le premier alinéa de cet article par le texte suivant : « Le siège est établi à 5330 Assesse, rue Fontaine Saint-Pierre, 1C boîte 3 ».

Vote. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.  
(on omet)

Enregistré au bureau de l'Enregistrement de Namur, le vingt-cinq février deux mil dix, volume 1053, folio 28, case 05 - deux rôles, deux renvois, au droit perçu de vingt-cinq euros (25,00 €) - (s) L'Inspecteur principal a.i., S. PETRE.

#### POUR EXTRAIT CONFORME

(expédition et annexe : procuration)

Philippe BALTHAZAR, notaire